**[69:D:3]**

 **Ordonnance**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

 [*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

 ORDONNANCE

 LA PRÉSENTE MOTION, qui est présentée par le défendeur en vue d'obtenir l'annulation de la convocation du jury remise dans la présente action, a été entendue aujourd'hui, à/au [*adresse du palais de justice*].

 APRÈS AVOIR LU l'affidavit de [*nom*], qui a été fait le [*date*] et déposé, et après avoir entendu les plaidoiries des avocats du défendeur et du demandeur,

1. LE TRIBUNAL ORDONNE que la convocation du jury remise par le demandeur dans la présente action soit annulée et que les questions de faits soient instruites et les dommages évalués sans jury.

2. LE TRIBUNAL ADJUGE les dépens de la présente motion au défendeur à la condition qu'il obtienne les dépens de l'instance.

 greffier local,

 Cour de l'Ontario (Division générale)